



Procès-verbal

Comité Technique

11 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 mai à 11h00, le Comité Technique s'est réuni au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales sous la présidence de **Monsieur Robert GARRABE**, Maire de Saint Jean Pla de Corts.

		Présents
Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics		
GARRABE Robert (Président)	Maire de Saint Jean Pla de Corts	X
PORTEIX Yves	Mairie de Sorède	
GARRIGUE Michel	Président du SIMM des Fenouillèdes	
ATTARD Rémy	Maire de Trouillas	
PLA Raymond	Maire d'Ortaffa	
NIFOSI Christian	Maire de Villelongue dels Monts	
PORTELLA Jean-Claude	Maire de Cerbère	
FERRER Roger	Maire d'Estagel	
PUIG Louis	Conseiller Municipal Ponteilla	
TAHOCES Antoine	Maire de Sansa	X
ILARY Guy	Maire de Tautavel	
BEFFARA Damienne	Maire de Millas	
BILLES Jean-Paul	Maire de Pézilla la Rivière	
CASEILLES Louis	Maire de Saint Laurent de Cerdans	
GARCIA-VIDAL Madeleine	Maire de Saint Hippolyte	X
CHIVILO Charles	Maire de Maury	
BIGORRE Arlette	Maire de Fontpédrouse	
MANENT Francis	Maire de Saint André	
SOUBIELLE Serge	Maire de Bages	
PERALBA Jean-Claude	Maire de Villemolaque	
BOYER Alain	Maire de Campoussy	
THIBAUT Jean-Jacques	Maire de Théza	
Représentants du personnel		
BEDOS Audrey (tit CGT)	Cnté de cnes Agly Fenouillèdes	
RESPAUT Jean-Louis (tit CGT)	Mairie de Corneilla de la Rivière	X
SERGENT Jean-Marie (tit CGT)	Mairie de Formiguères	
PERISSINOTTI Gilles (tit CGT)	Centre de Gestion de la FPT 66	
RIGOUSTE Sylvie (tit FO)	SMST Perpignan Méditerranée	
TAÏL Rachid (tit FO)	Mairie de Saint Hippolyte	X
MATEU Stéphanie (tit FO)	Mairie de Salses le Château	
BEAUVIEL Renée (tit FO)	Mairie de Peyrestortes	
MORAL Christophe (tit FAFPT)	Mairie de Laroque des Albères	
BAU Robert (tit FAFPT)	Mairie de Clairà	
HELMRICH Angel (tit UNSA)	Mairie de Maureillas-Las-Illas	X
LAUGAUDIN Catherine (tit CFDT)	EPCC Musée de Céret	
BAILLY Robert (sup CGT)	Mairie de Puyvalador	
CLEMENT Christine (sup CGT)	Mairie de Prats de Mollo	
MATEU Stéphanie (sup CGT)	Mairie de Corneilla de la Rivière	
COMES Evelyne (sup CGT)	Mairie de Puyvalador	
NOMICO Myriam (sup FO)	Mairie de Baho	
PUIGMAL-GUERRERO Marie (suppléant FO)	Mairie du Perthus	
ESTEVA Frédéric (sup FO)	Mairie d'Osséja	
CORTES-CANICIO Laurence (sup FO)	Mairie de Fosse/Vira	
ASPARO Michel (sup FAFPT)	Mairie de Théza	
DAVID Didier (sup FAFPT)	Mairie de Saint André	
MARIN Eric (siège en son nom propre)	Mairie d'Alenya	
MERCHEZ Peggy (sup CFDT)	EPCC Musée de Céret	X
Directeur du CDG 66		
Franck FRANCERIES		X
Responsable de pôle en charge du Comité Technique		
Serge CANTIER		X
Expert(s) à la demande de l'administration		
Cédric FIGAROLA	ACFI	
Expert(s) à la demande des représentants du personnel		
Alain VILA	Conseiller technique pour le syndicat FO	X
Véronique THOMAS	Conseiller technique pour le syndicat UNSA	X

En raison de l'article 30-1 du décret 85-565, Monsieur **Robert GARRABE**, qui préside la réunion, déclare la séance ouverte sans apprécier le quorum.

Madame **GARCIA-VIDAL Madeleine** est élue secrétaire en qualité de représentant des élus.
Monsieur **TAÏL Rachid** est élu secrétaire adjoint en qualité de représentant du personnel.

**I – Désignation des secrétaires et adoption du procès-verbal de la séance
De la séance antérieure**

Le Président désigne un secrétaire ainsi qu'un secrétaire adjoint pour la séance du jour.

Qualité	Nom/Prénom
Secrétaire	<i>GARCIA-VIDAL Madeleine</i>
Secrétaire adjoint	<i>TAÏL Rachid</i>

Le Président demande l'avis du CT concernant le procès-verbal de la séance antérieure.

Thème	Annexe	Avis
<i>Procès-verbal du 05 avril 2018</i>	1	<i><u>Collège des représentants des collectivités</u> Avis favorable unanime</i> <i><u>Collège des représentants du personnel</u> Avis favorable : CGT, FO, CFDT Abstention : UNSA</i>

Débats sur le dossier :

Représentants du personnel, UNSA : je n'adhère pas à la retranscription de ce procès-verbal. Concernant le licenciement pour inaptitude physique, nous n'avons pas abordé le problème de la recherche.

Concernant le télétravail, la position des autres organisations syndicales est en général défavorable mais pour ce cas particulier, la position est favorable. Si la position est favorable, il faut qu'elle le soit pour l'ensemble des agents.

Alain VILA, expert du syndicat FO : les responsables d'organisations syndicales ne sont pas responsables des dire des autres organisations syndicales ; pour ce cas précis, nous ne sommes pas contre le télétravail, FO a donné des éléments (techniques de contrôle, allumage ordinateur...) ; FO ne se sent pas concerné par cette remarque, mais se sent un peu agressé.

Représentants du personnel, UNSA : Je propose d'enregistrer les débats, et prendre des mesures qui vont dans le bon sens.

Robert GARRABE, Président du Comité Technique : cette proposition a déjà été évoquée lors d'un Comité Technique ;

Une action sera engagée sur la thématique du télétravail, nous allons étudier la mise en place d'un groupe de travail.

Antoine TAHOCES, Maire de Sansa : un poste qui peut être accepté en télétravail peut faire l'objet d'une analyse sur la fiche de poste. Il est très difficile d'autoriser facilement le télétravail, la présence sur le terrain peut être indispensable pour une équipe technique par exemple.

Représentants du personnel, UNSA : Il est important de préciser le nombre de jour pouvant être travaillé en télétravail mais aussi de cadrer le temps de travail effectif. Le décret précise 3 jours au maximum.

Robert GARRABE, Président du Comité Technique : la présence de l'encadrement est nécessaire dans un établissement. La structure doit être suffisante pour permettre le management ; il faut l'adapter au contexte.

III – Organisation des administrations

A – Règlement intérieur

Le Président demande l'avis du Comité Technique sur le projet de *règlement intérieur* pour les collectivités suivantes :

CT/EP	Annexe	Avis
Eurorégion Perpignan Méditerranée : mise en place du règlement intérieur		<u>Collège des représentants des collectivités</u> <i>Avis favorable unanime</i> <u>Collège des représentants du personnel</u> <i>Avis défavorable unanime</i>

Débat sur le dossier

Alain VILA, expert du syndicat FO : Peu importe l'avis du Comité Technique, nous n'avons aucun élément nouveau. Nous attendons les délibérations correspondantes à ce règlement intérieur pour nous positionner.

Représentants du personnel, UNSA : Je ne vois pas l'intérêt de faire un document de 60 pages conforme aux textes ; quel intérêt de créer du droit sur du droit.

Antoine TAHOCES, Maire de Sansa : Certaines règles du droit ont le mérite d'exister.

Représentants du personnel, UNSA : L'intérêt d'un règlement intérieur est de définir plus précisément les règles.

Robert GARRABE, Président du Comité Technique : Le règlement doit respecter le cadre réglementaire. Je ne vois pas où est le problème, si le Comité Technique a fait son travail, il n'y a pas de problème de droit.

Représentants du personnel, UNSA : Par exemple, le Règlement Intérieur permet de déterminer une règle concernant les congés (cas particuliers) et cela permet aussi de limiter la discrimination.

Représentants du personnel, CFDT : la solution serait de lister les cas particuliers.

Robert GARRABE, Président du Comité Technique : Les problèmes de droit sont soulevés en séance du Comité Technique.

Alain VILA, expert du syndicat FO : Le temps d'habillage pourrait être un autre exemple. L'employeur peut l'intégrer ou pas dans le temps de travail.

Serge CANTIER, responsable du Pôle Employeur Public, Santé au Travail, Affaires Sociales : le temps de la mise en œuvre des EPI est réglementairement compris dans le temps de travail. L'Autorité Territoriale détermine seulement le temps accordé à cette tâche.

Questions diverses

Robert GARRABE, Président du Comité Technique : Précise que les différentes organisations syndicales sont conviées le 23 mai pour une réunion de concertation sur l'organisation des élections professionnelles de 2018. Le Président apporte aussi des informations aux membres du Comité Technique présents ce jour sur les locaux du Centre Del Mon :

- La livraison des locaux se fera fin novembre et le déménagement début janvier 2019, après les élections professionnelles,
- Concernant les places de parking : Différentes possibilités seront envisagées,

Enfin, Une délibération a été prise concernant la désignation d'un médiateur en cas de conflits ; un courrier explicatif vous parviendra.

Tous ces points feront l'objet d'une réunion.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 12 heures 15

Le Président du Comité Technique
Robert GARRABE

Le secrétaire
Madeleine GARCIA-VIDAL

Le secrétaire adjoint
Rachid TAÏL